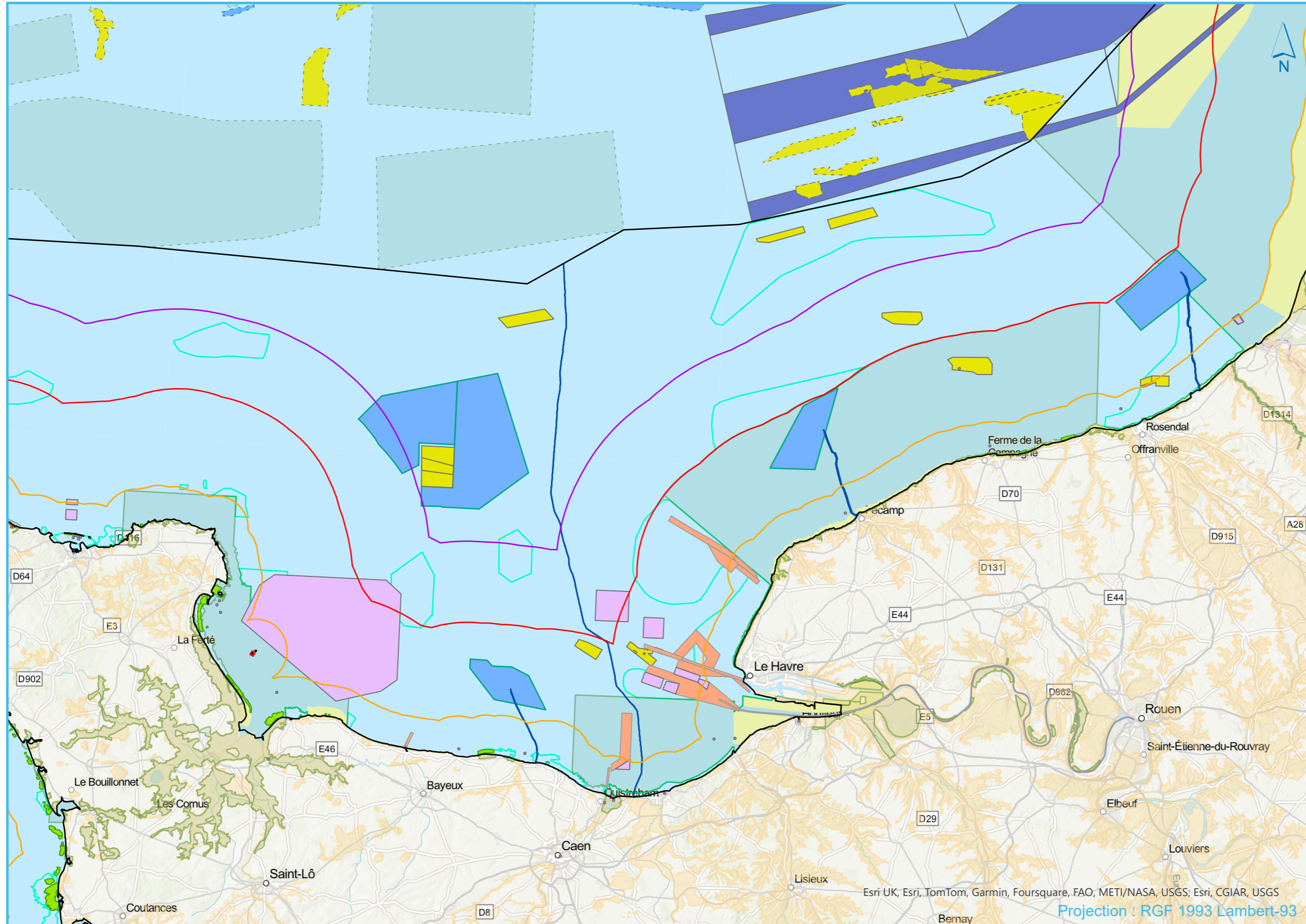


# Façade Manche Est - Mer du Nord : de Cherbourg au Tréport

## Activités et usages fixes, protection environnementale et zone de protection forte



Conception : CNDP Réalisation : Cerema NC Janvier 2024



- Limites maritimes**
- Façade maritime
  - Limite des navires de 3ème catégorie (20 milles)
  - Limite extérieure de la mer territoriale (12 milles)
  - Limite 3 milles
- Activités et usages fixes**
- DST : Route à sens unique ou à double sens
  - DST : Zone de séparation de trafic
  - Chenal de navigation
  - Emprise du cadastre aquacole
  - Extraction de granulats marins
  - Extraction de granulats marins proche (pays frontaliers)
  - Ligne RTE sous-marine
  - Parcs éoliens en mer en projets ou attribués
  - Parcs éoliens en mer en projets ou attribués proches (pays frontaliers)
  - Zone de mouillage ou zone d'attente
- Protection environnement**
- Aire marine protégée
  - Aire marine protégée proche (pays frontaliers)
  - Autre zonage environnement en dehors des aires marines protégées
  - Protection environnement dans les départements littoraux
- Zone de protection forte**
- Enjeux d'intérêt pour le développement de la protection forte
  - Manche Est, mer du Nord
  - ZPF existante
  - Enjeux environnementaux d'intérêt pour le développement de la protection forte

Sources : ADMIN EXPRESS (©IGN 2022) ; SHOM ; OFB ; MTECT

